

Plaquette de la compétition

Saison 2023-2024



Comité Départemental de Natation Rhône – Métropole de Lyon

Trophée Départemental N°1 - « Avenirs »

Dimanche 17 mars 2024

Piscine St Exupéry de Villefranche

Trophée Départemental N°1 – « Avenirs »

Date : 17 mars 2024

2 Réunions sur l'après-midi
Pause entre les deux réunions
Bassin de 25 m : 8 couloirs

**Trophée Départemental
« Avenirs »
Villefranche**

Lieu : Centre Nautique St Exupéry
534 Avenue St Exupéry
69400 Villefranche sur Saône

Classement au temps

**Filles et Garçons 11 ans et moins
Filles et Garçons nées en 2013 et après**

Ouverture des Engagements :

Lundi 04 mars 2024

Clôture des Engagements :

Mercredi 13 mars 2024

Tarifs : **2,20€ engagement individuel**

Envoi Serveur : J (dernier jour de compétition)

Publication Web : J+1

Règlement de la compétition

Mode de Qualification et Organisation :

Cette compétition est strictement limitée à la participation des nageurs licenciés à la FFN.

Filles et Garçons 11 ans et moins (nés en 2013 et après)

Titulaires du Sauv'nage et d'une Licence « Compétiteurs »

(Il convient à l'entraîneur de vérifier que le nageur est capable de réaliser un 100 m 4 nages lors de la compétition).

Pas de grilles de temps.

Engagements :

A saisir obligatoirement et uniquement sur l'application Extranat avant **le mercredi 13 mars 2024 minuit.**

Le règlement financier des engagements sera fait par **le Comité trimestriellement.**

Forfaits :

Il est précisé qu'un forfait dans une épreuve n'entraîne plus un forfait général pour les autres épreuves de la même réunion.

- Aucun forfait le jour de la compétition ne sera déductible du montant des engagements.
- **Aucun engagement supplémentaire ne pourra se faire le jour de la réunion sauf erreur de préparation du comité.**
- Les forfaits généraux ou partiels, les changements d'équipes pour les compétitions interclubs peuvent être réalisés par mail uniquement à comiterhonenatation.adm@gmail.com jusqu'au **jeudi soir précédent la compétition.**

- Selon le nombre important d'engagé(e)s dans certaines compétitions, le comité peut faire nager les nageurs 2 par ligne ; ceci pour ne pas surcharger la durée globale de la compétition.

Officiels :

Les clubs engagés doivent fournir des officiels, suivant le règlement ci-dessous :

Attention : Nouvelle règle mis en place au 1^{er} janvier 2024.

- ❖ **Pour les compétitions individuelles avec et sans relais :**
- ❖ De 1 à 7 nageurs par réunion : 1 officiel
- ❖ De 8 à 15 nageurs par réunion : 2 officiels avec au moins un B ou juge sur les deux.
- ❖ 16 & plus par réunion : 3 officiels avec au moins 1 B ou juge sur les trois.

Pénalités :

- Forfait non déclaré : 15 euros par forfait.
- Dépassement du temps limite d'engagement : 11 euros par course.
- Absence ou insuffisance d'officiel(s) : 60 euros par officiel(s) et par réunion.

Les Pénalités sont à régler à réception de la facture du **Comité trimestriellement.**

Réclamation

Toute réclamation devra être faite **par écrit au juge arbitre** de la réunion **par le représentant officiel du club** dans la 1/2 heure qui suit l'incident. Un jury d'appel est mis en place à chaque compétition. Tout club peut faire appel auprès de ce jury pour un repêchage éventuel par suite d'une décision prise par le juge arbitre de la réunion.

Adresse courrier et Mails :

- Comité Départemental de Natation du Rhône – Métropole de Lyon
- Espace des Sports - 28 rue Julien – 69003 LYON
- Mails : comiterhonenatation.adm@gmail.com – comiterhonenatation69@gmail.com

Tenues des Officiels et des Entraîneurs

Les officiels et les entraîneurs devront se présenter au bord des bassins dans une tenue sportive correspondant aux fonctions qu'ils exercent : survêtement, short, tee-shirt et chaussures de plage.

Seulement lors des Championnats Interclubs TC et Championnat Individuel du Rhône le repas du midi sera pris en charge par le Comité du Jury de Tête nommé de la compétition.

Public

Les plages ne sont accessibles qu'en maillot de bain, short, tee-shirt, sandalettes de piscine (tenue de sport). Pour l'ensemble de nos compétitions, seuls les nageuses, nageurs, entraîneurs et officiels sont admis au bassin.

Récompenses : Au cumul pour les trophées, 8 meilleurs Trophées 4 nageurs et 8 meilleurs trophées nageur complet, dames et messieurs. (Remise des récompenses lors de la finale Avenirs)

Catégories d'âges 2024

Année de naissance	Age		Catégorie	Correspondance Classe Scolaire
2016	8 ans		11 ans et moins AVENIRS	CE1
2015	9 ans	A9		CE2
2014	10 ans	A10		CM1
2013	11 ans	A11		CM2
2012	12 ans	B12	BENJAMINS	6ème
2011	13 ans	B13		5ème
2010	14 ans	J14	JUNIORS	4ème
2009	15 ans	J15		3ème
2008	16 ans	J16		2ème
2007	17 ans	J17		1ère
2006	18 ans	J18		Terminale
2005 et Avant	19 ans et plus		SENIORS	Post Bac

Programme du Trophée Avenirs N° 1

Dimanche Après-midi – 1 ^{ère} réunion	Dimanche Après-midi – 2 ^{ème} réunion
Ouverture des portes : 13h30	Pause entre les deux réunions
200 m nage libre Filles	100 m 4 nages Filles
200 m nage libre Garçons	100 m 4 nages Garçons
25 m papillon Filles	25 m brasse Filles
25 m papillon Garçons	25 m brasse Garçons
25 m dos Filles	25 m nage libre Filles
25 m dos Garçons	25 m nage libre Garçons

Le Parcours des Avenirs

Cette catégorie est importante. C'est le début de la carrière du nageur, le moment où le nageur construit les bases de sa formation.

Le Comité souhaite valoriser les Trophées Départementaux. La poursuite de ces Trophées est laissée à la discrétion des nageurs et de leurs entraîneurs, elle n'obéit à aucune obligation, et reste donc en cela soumise à l'intérêt et à la motivation de chacun.

Sur le règlement national, il est indiqué :

« Tout au long de la saison, lors de chaque compétition (déclarée à minima par le Comité Départemental), les réussites aux épreuves composant l'un ou l'autre des deux Trophées seront compilées dans la base fédérale, sans considération de temps ou de points réalisés. Chaque Trophée sera automatiquement attribué à tout Avenirs qui aura réussi les 4 épreuves de « 4 nageurs et/ou les 3 épreuves du « nageur complet.

Ainsi chaque entraîneur est libre du choix de la stratégie qu'il souhaite appliquer concernant l'engagement et la participation du ou des nageur(s) dont il a la responsabilité, nombre de compétitions, nombre d'épreuves disputées, programmation et distribution sur la période ouverte pour le classement de celle-ci (sur la quasi-totalité de la saison – entre le 1^{er} janvier et le 18 décembre). »

L'ETD a pour idée d'avoir un programme évolutif pour cette catégorie. Les meetings clubs pourraient proposer des « petites » épreuves sur le premier trimestre (25m, 50m). Le deuxième trimestre permettrait d'évoluer sur des distances plus longues (50m, 100m). Le dernier trimestre pourrait proposer des programmes plus complets, afin que les nageurs puissent préparer la transition vers les benjamins.

Dans les grandes lignes :

Janvier-Février-Mars : Période consacré à la formation, à l'apprentissage de l'environnement en compétition.

Le nageur participe à des rencontres internes, des challenges Avenirs, des Trophées et des Meetings clubs.

La finalité départementale de cette période est la participation à la compétition « Trophées Avenirs ». Le chrono n'a pas d'importance. L'accent est mis sur la technique, dans toutes les nages, sur les parties non-nagées, sur différentes distances. Nous souhaitons ainsi inciter nageurs et entraîneurs, à diversifier et élargir leurs compétences dans la maîtrise des quatre nages et des différents types d'effort que propose notre discipline : court et intense, long et modéré, varié.

- ⇒ **Trophée Avenirs du 4 nageur** : 25m papillon, 25m dos, 25m brasse et 25m nage libre.
- ⇒ **Trophée Avenirs du nageur complet** : 25m de spécialité (25m papillon ou 25m dos ou 25m brasse), 100m 4 nages et 200m nage libre.

L'ensemble des Avenirs qui émergeront sur les listes des Trophées du 4 nageur et du nageur complet seront récompensés.

Avril-Mai-Juin : Période de développement-réalisation en compétition. Les nageurs peuvent participer au Circuit Natathlon Avenirs et auront pour finalité les Championnats du Rhône Eté catégorie Avenirs.

A l'image de la période précédente, les 3 étapes du Natathlon Avenirs permettent aux nageurs et nageuses de cumuler les participations aux différentes épreuves :

-A11 : 400m nage libre, 200m 4 nages, 100m papillon, 100m dos, 100m brasse, 100m nage libre.

-A10 et moins : 200m nage libre, 100m 4 nages, 50m papillon, 50m dos, 50m brasse, 50m nage libre.

Les 8 meilleures filles et garçons du classement seront récompensés lors des Championnats du Rhône Avenirs Eté, qui sera la dernière compétition départementale pour cette catégorie.